



**Plan « HP »**  
**Plan d'action pluriannuel**  
**relatif à l'habitat permanent**  
**dans les équipements touristiques**





## Fondement politique

- Le Rapport général sur la pauvreté (1995);
- La Déclaration de politique régionale (1999);
- Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie (2000);
- Le Plan d'action national d'inclusion sociale (2001-2003)...





## Origines du plan HP

- ALES (1992...) -> PSI (1998...);
- Concertation communes-RW;
- Groupe de travail intercabinets « HP » (1995...);
- Recherches-actions (GREOA, Hastière,...);
- Initiatives-témoins:
  - Action-Pilote Intégrée Campings en Ourthe-Amblève (APIC, 1997...);





## Origines du plan HP

- Requalification du Domaine de Pincemaille à Estinnes (1998...);
- Création de logements spécifiques avec accompagnement social à Brugelette (2001...);
- Vade-mecum juridique (APIC-RW, 1998);
- Inventaire administratif (FRB-RW, 1999);
- ... Plan « HP » (2002)...





## Etat des lieux

### L'habitat permanent en Wallonie. Quelques chiffres...

- 8514 personnes domiciliées dans un équipement à vocation touristique ou de loisir (chiffres de 1999), soit 4.084 ménages identifiés;
- 89 communes concernées par l'habitat permanent sur les 150 possédant un ou des établissements de séjour;
- 20 communes comptant plus de 100 habitants permanents;
- Les 8514 HP sont domiciliés dans 291 établissements;
- $\frac{1}{4}$  dans un terrain de camping,  $\frac{3}{4}$  dans un parc résidentiel de week-end, village de vacances ou autre « domaine »;
- Entre 1993 et 1998, le nombre d'HP domiciliés en Wallonie a augmenté de 50%...





## Etat des lieux

### Qui sont les habitants permanents?

Trois grandes catégories:

- Ceux qui ont choisi de vivre dans un domaine touristique (ex: personnes pensionnées);
- Ceux qui, en situation de transit, sont à la recherche d'une autre solution de logement (ex: jeunes couples);
- Ceux qui se sont réfugiés dans les domaines, à titre transitoire au départ, mais pour lesquels l'implantation est progressivement devenue définitive.





## Etat des lieux

### Qui sont les habitants permanents?

Femmes, hommes, enfants...

Genre: - 43,3% de femmes;  
- 56,7% d'hommes.

Age: - moins de 19 ans: 14,2%;  
- 20 à 64 ans: 54,2%;  
- plus de 65 ans: 12,2% (19,4% de non réponses).

Situation familiale:

- 44,8% d'isolés (31% d'hommes, 13,8% de femmes);  
- 25,8% de familles avec enfants (couples, cohabitants, familles monoparentales).





## Finalité

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale  
et favoriser l'accès de l'ensemble des  
habitants de Wallonie aux droits économiques,  
culturels et sociaux garantis par  
l'article 23 de la Constitution.





## Finalité

« Chacun a le droit à mener  
une vie conforme  
à la dignité humaine »

(art. 23 de la Constitution)





## Finalité

- Le droit au travail..., à des conditions de travail et à une rémunération équitable...
- Le droit à un logement décent;
- Le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique;
- Le droit à la protection d'un environnement sain;
- Le droit à l'épanouissement culturel et social.





## Objectifs du Gouvernement

- Favoriser l'égalité des chances et des droits pour tous les habitants de Wallonie;
- Réduire la précarité et assurer la réinsertion socio-économique des personnes en difficulté;
- Veiller à l'aménagement du territoire en tenant compte de certains choix de vie des habitants;
- Développer un dispositif actionnant toutes les compétences régionales;





## Objectifs du Gouvernement

- Placer les communes au centre de la démarche;
- Associer les provinces;
- Baser le Plan « HP » sur un partenariat avec les acteurs locaux publics, associatifs et privés;
- Veiller au respect de l'engagement des partenaires;
- Encourager la consultation et la participation des personnes concernées;





## Objectifs opérationnels

- Accorder la priorité au relogement des familles avec enfants;
- Stopper les nouvelles installations dans les équipements touristiques;
- Maîtriser l'évolution des zones de loisirs pour en faire progressivement disparaître l'habitat permanent.





## Objectifs opérationnels

### Phase 1: réinsertion progressive dans un logement décent:

- des personnes habitant dans un camping (situé ou non en zone inondable) et
- des personnes habitant dans un autre équipement (parc résidentiel de week-end, village de vacances...) situé en zone inondable:

### Estimation:

- 1480 ménages identifiés (3031 personnes);
- 141 structures;
- 64 communes;





## Objectifs opérationnels

Phase 2:révision au cas par cas, sur base de critères objectifs, de la situation des autres équipements non situés en zone inondable -> 3 hypothèses:

- Maintien de l'affectation de l'équipement à une fonction de loisir -> phase 1;
- Désaffectation de l'équipement et réaffectation de celui-ci à une destination autre que du loisir et de l'habitat -> phase 1;
- Reconversion de l'équipement à une fin d'habitat et modification, le cas échéant, du plan de secteur dans ce sens.

### Estimation:

- 2604 ménages identifiés (5485 personnes);
- 150 structures concernées;
- 50 communes.





## Actions

### 1. Assurer une bonne information et une communication sur le Plan « HP »:

- Publication du Plan « HP »;
- Organisation de tables-rondes d'information et de concertation avec l'ensemble des opérateurs concernés;
- Information ciblée des partenaires (pouvoirs locaux, exploitants de camping et usagers)...





## Actions

2. Stopper les nouvelles installations dans les équipements touristiques:
  - Clarification des procédures de domiciliation et d'inscription à une adresse de référence auprès du CPAS.





## Actions

### 3. Accroître l'offre de logement salubre à prix modeste:

- Instauration d'une allocation d'installation au bénéfice des HP relogés et domiciliés dans un logement salubre:
  - > 2 hypothèses:
    - HP propriétaires;
    - HP locataires;
- Simplification et adaptation des ADEL;





## Actions

### 3. Accroître l'offre de logement salubre à prix modeste:

- Renforcement des AIS par des subventions spécifiques;
- Aide à la fourniture de la garantie locative;
- Valorisation des efforts de relogement des HP, au travers du programme triennal du logement 2004-2006;
- Promotion de l'insertion par le logement via le FLW.





## Actions

### 4. Encourager la formation et l'accès à l'emploi:

- Promotion de l'égalité des chances: information et formations dirigées vers les HP;
- Octroi de points aux communes pour la mise en place d'une antenne sociale dans les 10 communes les plus touchées par l'habitat permanent en Wallonie ou les 10 communes les plus touchées de la phase 1.





## Actions

### 5. Promouvoir l'action sociale:

- Co-financement des antennes sociales (personnel et fonctionnement);
- Mise en place d'une coordination régionale de ces antennes sociales;
- Formation des travailleurs des antennes sociales et des travailleurs sociaux des organismes partenaires par l'UVCW-section CPAS;
- Information sur les droits et devoirs et sur les aides disponibles.





## Actions

### 6. Veiller à la sécurité incendie:

- Rappel et intensification de différentes mesures pour améliorer la sécurité incendie.





## Actions

### 7. Agir sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme:

- Etablissement d'une cartographie des équipements (phases 1 et 2) en 2004, sur base d'un CD-rom méthodologique mis à la disposition des communes;
- Elaboration d'une grille de critères permettant une analyse objective de la situation des équipements;
- Réflexion sur l'affectation de la zone au plan de secteur.





## Actions

### 8. Aider les communes:

- Accompagnement régional du processus et assistance dans la procédure de concertation locale;
- Fourniture de supports et d'outils méthodologiques;
- Actualisation de l'inventaire de 1999;
- Aide technique aux communes pour le montage de projets;
- Voir autres rubriques.





## Actions

### 9. Encourager le développement rural:

- Promotion d'opérations de développement rural et prise en compte de l'HP dans les PCDR en cours.





## Actions

### 10. Agir sur le camping-caravaning:

- Prévention de l'habitat permanent;
- Conditionnement de l'octroi du permis de caravaning;
- Meilleure information des exploitants en matière de facturation d'électricité;
- Suspension ou retrait du permis de camping-caravaning;





## Actions

### 10. Agir sur le camping-caravaning:

- Octroi aux communes d'une prime à la démolition des caravanes et abris quittés par des HP relogés, situés dans un camping;
- Réhabilitation des parcelles;
- Concertation avec les exploitants de camping.





## Actions

### 11. Favoriser la mobilité:

- Enquête sur la mobilité dans les communes concernées par l'HP dans le cadre de la cartographie des équipements à réaliser en 2004.





## Actions

### 12. Poursuivre les initiatives-témoins:

- Action-Pilote Intégrée Campings en Ourthe-Amblève (APIC);
- Logements spécifiques avec accompagnement social à Brugelette;
- Requalification du Domaine de Pincemaille à Estinnes.





## Actions

### 13. Coordonner, accompagner et évaluer le Plan « HP » :

- Coordination et accompagnement du Plan « HP » par la RW;
- Soutien méthodologique et technique aux communes;
- Mobilisation de l'ensemble des administrations concernées;





## Actions

### 13. Coordonner, accompagner et évaluer le Plan « HP » :

- Formation des agents impliqués;
- Contrôle des procédures par chaque administration partenaire;
- Evaluation interne et externe sur base d'indicateurs et de tableaux de bord de suivi des actions.





## Perspectives

- calendrier proposé -

- Mi-mars 2003: tables-rondes d'information et de concertation;
- Mi-avril : lancement de l'appel à projets;
- Pour le 15 mai : adhésion des communes au Plan « HP » avec actualisation des données statistiques de 1999, listage des partenaires potentiels et désignation d'un chef de projet;
- Mai-juin-juillet : élaboration du projet local;





## **Perspectives**

**- calendrier proposé -**

- Pour le 15 juillet 2003 : adoption du projet et de la convention en conseil communal et transmission du projet et de la convention à la RW;
- Juillet-août : analyse des projets par la RW;
- Mi-septembre : décision du GW et notification aux communes;
- Au 1er octobre 2003 : mise en œuvre des conventions, des concertations locales et des actions...



**A suivre...**

